

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 1 – COM'LINE

Com'Line est une entreprise de vente de gros électroménager et TV grande taille aux particuliers et entreprises situés exclusivement en Ile de France.

La forme juridique de Com'Line est une S.A.R.L. au capital de 15.245 €.

La société est enregistrée au R.C.S. Bobigny sous le n° B393490412. SIRET 39349041200011.

N° identifiant TVA FR66393490412

Le siège social est situé : 8 allée des mésanges 93360 Neuilly-Plaisance. Tel : 01.43.00.96.96.

Contact : stephanie@comline-ce.fr

ARTICLE 2 – PRIX

Les prix de nos produits sont indiqués en euros toutes taxes comprises, éco-participation comprise, livraison 7/7 sur RDV (dans un rayon de 50 km autour de Paris) comprise, garantie comprise.

Nous ne réalisons pas l'installation ni la mise en service des produits livrés. Ceux-ci sont déposés dans la pièce demandée, y compris en étage.

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

La durée de validité des tarifs communiqués est indiquée sur chaque communication tarifaire (mails ou publications commerciales).

Com'Line se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs communiqués ou en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

ARTICLE 3 – VALIDATION

Le client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente avant la passation de sa commande (conditions fournies lors de la demande de prix précédant la commande).

La validation de la commande vaut donc acceptation des présentes conditions générales de vente.

ARTICLE 4 – DISPONIBILITE

Les offres de produits et prix sont valables dans la limite des stocks disponibles et sous réserve de disponibilité chez les fournisseurs.

Dans ce cadre, des indications sur la disponibilité des produits sont fournies au moment de la passation de la commande.

ARTICLE 5 – LIVRAISON

Les produits commandés chez Com'Line sont livrés gratuitement dans un rayon de 50 km (à vol d'oiseau) autour de Paris Notre-Dame uniquement.

Au-delà, des frais de livraison sont appliqués en fonction de la distance exacte, dans une limite de 200 km.

Les délais annoncés lors de la commande sont indicatifs.

Com'Line ne saurait être mise en cause et tenue pour responsable des conséquences de tous événements échappant à sa volonté, notamment les ruptures de stock chez les fabricants, ou les cas de force majeure qui tendraient à retarder ou empêcher la livraison des produits commandés (grèves, manifestations, neige, verglas, accident ou panne d'un véhicule de livraison, ascenseur en panne, passage trop étroit ou trop risqué...)

Le délai de livraison ou l'inexécution du contrat ne peuvent en aucun cas avoir pour conséquence le versement de dommages et intérêts au profit du client, ou des prestataires de service de celui-ci.

Le client s'engage, pour lui-même ou pour le destinataire de la commande, à prendre livraison des marchandises à l'adresse qu'il a indiquée lors de la commande.

Lors de la livraison, le client ou le destinataire des produits doivent pouvoir, si cela leur est demandé, faire preuve de leur identité.

Le client s'engage, après ouverture et vérification du contenu du ou des colis en présence du livreur, à signer le récépissé de livraison présenté par le livreur.

En cas de problème, le client portera sur la feuille d'émargement toutes réserves circonstanciées et détaillées correspondant aux observations constatées, fera co-signer le livreur et conservera un exemplaire du document.

En cas d'avarie majeure liée au transport, le client doit refuser le produit endommagé et indiquer « refus pour avarie » sur la feuille d'émargement, faute de quoi tout recours contre notre livreur ou notre société serait impossible.

Par la signature du récépissé de livraison, en dehors de réserves circonstanciées et détaillées, et par l'acceptation des produits, le client reconnaît avoir reçu la marchandise dans un état apparent lui donnant toute satisfaction.

Pour information : la mention « sous réserve de déballage » ne constitue pas une réserve caractérisée et n'a aucune valeur juridique.

Si le client n'a pas pu constater l'avarie de transport lors de la livraison, et conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce, la réception des objets transportés éteint toute action contre Com'Line pour avarie ou perte partielle si dans les trois jours (hors jours fériés) qui suivent celui de la réception, le client n'a pas notifié à Com'Line, par acte d'huissier ou par lettre recommandée avec avis de réception, sa protestation motivée.

La livraison Com'Line a lieu gratuitement dans la pièce, y compris en étage, et inclut la reprise d'anciens appareils débranchés au préalable par le client, avant l'arrivée de nos livreurs, et des emballages sur demande du client.

Elle n'inclut pas l'installation, le branchement, ni la mise en service.

ARTICLE 6 – PAIEMENT

Tous nos produits sont payables comptant, au plus tard auprès de notre livreur au moment de la livraison.

La loi n°80335 du 12/05/1980 relative à la clause de réserve de propriété est applicable aux marchandises décrites sur la facture d'achat.

La marchandise vendue restera propriété de Com'Line jusqu'au paiement intégral de celle-ci.

Le transfert des risques à l'acheteur est effectif dès la livraison.

En cas de chèque retourné impayé, Com'Line se réserve le droit de suspendre l'application de la garantie sur le matériel concerné jusqu'au paiement intégral de celui-ci, et d'engager toutes actions nécessaires au paiement effectif et intégral du matériel concerné.

Etant entendu tous frais, intérêts, agios, dédommagements ou procédures intentées restant intégralement et exclusivement à la charge du client.

En cas de contestation quelconque ou de litige commercial, ou lié à la garantie ou au paiement, seul le Tribunal de Commerce de Bobigny (93) est compétent.

ARTICLE 7 – DROIT DE RETRACTATION

Conformément à la législation, le client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter du jour de la livraison des produits commandés pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités.

Le droit de rétractation s'exerce par l'envoi d'un courrier simple (cachet de la poste faisant foi) ou d'un simple mail avec « confirmation de lecture » à notre adresse mail commerciale dédiée :

stephanie@comline-ce.fr

Les frais de retour des produits restent intégralement à la charge du client. L'adresse de retour est celle de notre siège social : 8 allée des mésanges 93360 Neuilly-Plaisance.

Si le client use de ce droit de rétractation, le retour des produits doit s'effectuer dans leur emballage d'origine complet, intact et non déchiré (ouvert et refermé proprement), en état de revente à neuf, sans aucune trace d'utilisation ni défaut d'aspect ni rayures, accompagnés de tous les accessoires et de la notice dans son sachet, avec la facture originale à laquelle les produits se rapportent.

Tout produit endommagé, incomplet, esthétiquement marqué, ou dont l'emballage d'origine sera détérioré ou incomplet sera refusé lors du retour et ne sera ni remboursé ni échangé.

Si les conditions d'exclusion ci-dessus ne sont pas remplies, Com'Line s'engage à rembourser les sommes versées par le client (appareil et éventuels frais de livraison) par chèque uniquement, dans un délai inférieur à 30 jours suivant la date à laquelle le droit de rétractation a été exercé.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

Les produits proposés sont conformes à la législation française en vigueur et aux normes applicables en France.

L'impossibilité totale ou partielle d'utiliser les produits, notamment pour cause d'incompatibilité de matériel, ne peut donner lieu à aucun dédommagement ou remboursement ou mise en cause de la société Com'Line.

ARTICLE 9 – GARANTIE

1. Rappel des dispositions légales

Indépendamment de la garantie contractuelle développée ci-après, Com'Line reste tenue des défauts de conformité du bien au contrat dans les conditions prévues aux articles L217-4 et suivants du Code de la Consommation et des défauts cachés des produits vendus dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code Civil.

Garantie légale de conformité : si vous achetez un produit neuf, vous bénéficiez durant deux ans de la garantie légale de conformité sans avoir à prouver que le défaut était présent au jour de la vente. C'est ce qu'on appelle la présomption d'antériorité des défauts dont bénéficie le consommateur dans le cadre de la garantie légale. La garantie légale de conformité vous permet de demander au vendeur la réparation ou le remplacement du bien, qui doit intervenir au maximum dans un délai de 30 jours suivant votre demande. Aucun frais ne peut vous être demandé pour le remplacement, la réparation, la résolution ou la résiliation du contrat, hormis des frais d'envoi postal qui doivent vous être remboursés dans un délai de 14 jours.

Garantie des vices cachés : un vice caché est un défaut qui rend le bien ou le produit acheté impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminue tellement cet usage que vous ne l'auriez pas acquis, ou n'en auriez donné qu'un moindre prix, si vous en aviez eu connaissance.

Ainsi, pour faire jouer la garantie des vices cachés, le défaut du bien doit cumuler les critères suivants :

- être caché, c'est-à-dire non apparent lors de l'achat. Si une expertise ou un démontage est nécessaire pour découvrir le défaut du bien, celui-ci sera considéré comme caché
- rendre le bien impropre à l'usage auquel on le destine ou diminuer très fortement son usage
- être antérieur à la vente

Vous avez deux ans, à partir de la découverte du défaut, pour mettre en œuvre la garantie légale des vices cachés. Et ce, dans la limite de 20 ans après l'achat (c'est-à-dire à compter du jour de la vente). Notez que c'est à vous de prouver l'existence du vice caché. Pour ce faire, vous pouvez produire les différentes attestations ou devis de réparation.

Vous pouvez également faire procéder à une expertise amiable (c'est-à-dire demander l'avis d'un professionnel sur une question technique). Pour trouver un expert près de votre domicile, vous pouvez consulter la liste des experts agréés auprès des tribunaux.

En cas de persistance du désaccord, seule une expertise contradictoire a valeur de preuve.

Si le litige persiste, vous pouvez opter pour l'une des solutions suivantes :

- faire intervenir un médiateur, qui peut être lié au vendeur
- faire intervenir un conciliateur de justice, qui est indépendant

2. Conditions de la garantie commerciale contractuelle

Ce contrat garantit la réparation de l'appareil à la suite d'une panne affectant son bon fonctionnement et provenant d'un phénomène d'origine interne.

La garantie commerciale est valable sur l'ensemble du territoire de la France métropolitaine ou continentale.

Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, il convient impérativement de conserver la facture d'acquisition.

Seule cette dernière a valeur de preuve d'achat.

La garantie début à la date de réception du produit.

Le bon de livraison émarginé doit donc être conservé par le client pour faire foi. A défaut, la garantie débutera à la date de facturation du produit. Elle prendra fin au terme de la date définie sur la facture pour ledit produit.

Sous ces conditions, Com'Line s'engage à assurer le bon fonctionnement des appareils vendus et ayant subi une panne d'origine interne. Cette garantie couvre :

- le remplacement des pièces défectueuses
- la main d'œuvre
- le déplacement dans toute la France métropolitaine et continentale d'un technicien à votre domicile (pour tout appareil encastré, ou supérieur à 20 kg)

Les appareils dont le poids est inférieur à 21 kg doivent être rapportés soit au service après-vente désigné par Com'Line, soit à l'adresse suivante : 8 allée des mésanges 93360 Neuilly-Plaisance.

Exclusions de la garantie (ne sont pas couverts par notre garantie) :

- les dommages engageant la responsabilité d'un tiers, ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive
- les dommages résultant d'utilisation d'énergie, d'emploi ou d'installation ou utilisation non conformes aux prescriptions du constructeur détaillées dans la notice d'utilisation fournie avec l'appareil, ou de négligences (exemples : baleine de soutien-gorge coincée dans un tambour de lave-linge, corps étranger coincé dans le filtre d'évacuation d'un lave-vaisselle, tuyau d'évacuation trop enfoncé dans le conduit d'évacuation, mauvais vissage du tuyau d'arrivée d'eau occasionnant une fuite d'eau au sol, branchement du tuyau d'arrivée d'eau à une installation non conforme ou manquant de pression, mauvais branchement électrique d'un appareil de cuisson occasionnant un non fonctionnement de certains foyers de cuisson ou du four, présence de plâtre dans un sac d'aspirateur, mauvaises odeurs ou taches sur linge dues à un surdosage de lessive et/ou un non nettoyage des filtres, mauvais séchage du linge dû à un non nettoyage des filtres et de l'évaporateur d'un sèche-linge etc...)
- le remplacement des pièces consommables telles que : joints, poignées et charnières d'appareils de froid, filtres divers, batteries, accessoires et pièces de présentation (clayettes, balconnets, poignées), mouffles de fours, manchettes de lave-linge, plaque en verre de tables de cuisson, lampes, ampoules, télécommandes etc...
- le remplacement ou la réparation des appareils ou des pièces résultant d'une oxydation (capots de lave-linge, hottes etc...)
- les erreurs de branchement ou de mise en service (non conforme aux prescriptions du fabricant détaillées dans la notice d'utilisation fournie avec l'appareil)
- les dommages résultant d'une utilisation industrielle, professionnelle, collective ou commerciale d'un appareil grand public destiné à une utilisation familiale.
- les dommages résultant d'incendie, de foudre, de tempête ou de vandalisme.
- les dommages matériels et immatériels consécutifs à la panne de l'appareil (trouble de jouissance, contenu des appareils...)

Remplacement : si l'appareil est déclaré irréparable par le réparateur agréé par le fabricant durant la durée de la garantie, Com'Line s'engage à procéder à un échange standard de l'appareil si celui-ci existe encore, ou à le remplacer par un appareil de même fonction dans la nouvelle gamme si l'appareil d'origine est épuisé par le fabricant.

En cas d'échange par un nouvel appareil, si le client désire un modèle d'une autre gamme, le client sera alors tenu de verser la différence entre le prix du nouvel appareil et la valeur de l'ancien, ou bénéficiera d'un bon à valoir (valable 6 mois) dans le cas où le prix du nouvel appareil serait inférieur à la valeur initiale de l'ancien.

En cas de remplacement de matériel en exécution de la garantie commerciale contractuelle, le nouveau matériel ne bénéficie pas d'une nouvelle garantie contractuelle mais de la période de garantie restant à courir jusqu'à l'expiration de la garantie commerciale contractuelle initiale.

3. Conditions de prestations payantes – Extension de garantie

La société Com'Line propose lors de la vente la souscription d'une extension de garantie optionnelle pour certaines familles de produits, permettant d'étendre la garantie commerciale initiale.

Cette extension de garantie couvre :

- le remplacement des pièces défectueuses dans les mêmes conditions que la garantie commerciale contractuelle initiale.
- la main d'œuvre dans les mêmes conditions que la garantie commerciale contractuelle initiale.
- le déplacement dans toute la France métropolitaine et continentale d'un technicien à votre domicile (pour tout appareil encastré, ou supérieur à 20 kg) dans les mêmes conditions que la garantie commerciale contractuelle initiale.

Les appareils dont le poids est inférieur à 21 kg doivent être rapportés soit au service après-vente désigné par Com'Line, soit à l'adresse suivante : 8 allée des mésanges 93360 Neuilly-Plaisance, dans les mêmes conditions que la garantie commerciale contractuelle initiale.

L'application de l'extension de garantie est subordonnée à la présentation à chaque demande d'intervention de la facture justifiant la souscription et le paiement de l'appareil et de son extension de garantie.

Les dépannages doivent être réalisés par les réparateurs choisis par la société Com'Line sous peine de nullité de la garantie.

L'extension de garantie n'est ni cessible ni reconductible.

Les exclusions de l'extension de garantie sont identiques à celles de notre garantie commerciale contractuelle initiale décrites ci-dessus.

Les modalités des éventuels remplacements des appareils irréparables sont identiques à celles de notre garantie commerciale contractuelle initiale décrites ci-dessus.

En outre, en cas de remplacement de matériel en exécution de l'extension de garantie, le nouveau matériel ne bénéficie pas d'une nouvelle extension de garantie, mais de la période de garantie restant à couvrir jusqu'à l'expiration de l'extension de garantie initiale.

4. Litiges éventuels

En cas de difficultés dans l'application du présent contrat, l'acheteur a la possibilité, avant toute action en justice, de rechercher une solution amiable notamment avec l'aide d'une association de consommateurs, d'une organisation de consommateurs ou de tout autre conseil de son choix.

Il est rappelé que la recherche de solution amiable n'interrompt pas la durée de la garantie commerciale contractuelle souscrite.

Il est rappelé qu'en règle générale, et sous réserve de l'appréciation des tribunaux, le respect des dispositions des présentes conditions générales de vente suppose :

- que l'acheteur honore ses engagements financiers envers le vendeur
- que l'acheteur utilise l'appareil de façon familiale et conforme aux recommandations de la notice d'utilisation fournie avec l'appareil
- que pour les opérations nécessitant une haute technicité, aucun tiers non agréé par le vendeur ou le constructeur n'intervienne pour réparation sur l'appareil (sauf cas de force majeure ou carence prolongée du vendeur).

ARTICLE 10 – RESERVES / DROIT APPLICABLE / LITIGES

Les fabricants se réservent le droit de modifier sans préavis, chaque fois qu'ils le jugent utile et nécessaire, les caractéristiques des produits fournis par eux. Le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de la défaillance d'un fabricant (fermeture, faillite, liquidation judiciaire ou autre) qui rendra impossible la mise en œuvre de la garantie ou de la fourniture de pièces de remplacement hors garantie, ou de produits complémentaires aux commandes antérieures de l'acheteur.

Le présent contrat est soumis à la loi française. La langue des présentes conditions générales de vente est la langue française.

En cas de litige, le tribunal de Bobigny (93) est le seul compétent.

ARTICLE 11 – INFORMATIONS NOMINATIVES / RGPD

Seule la société Com'Line collecte et traite les données personnelles de ses clients, et ne les cède ni ne les revend à aucun tiers.

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations, des données à caractère personnel (ci-après dénommées « Données Personnelles ») concernant les clients de Com'Line sont collectées et font l'objet de traitements dans le cadre de la gestion des activités commerciales de Com'Line.

Le traitement peut avoir tout ou partie des finalités suivantes : assurer la bonne fin des livraisons et/ou de la garantie, améliorer la qualité du service rendu au client.

L'utilisation des données personnelles est fondée sur le consentement des personnes concernées. Le type de données personnelles collectées est : nom / prénom / adresse de livraison / téléphone / adresse e-mail (pour avertir des rendez-vous de livraison puis effectuer les livraisons des produits commandés).

La durée de conservation des données personnelles est de 30 ans.

Le responsable du traitement des données personnelles est M. Sébastien Boillot.

Vous pouvez, conformément à la réglementation applicable, exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition, de portabilité et de limitation quant aux données vous concernant auprès de notre responsable de traitement des données, en envoyant une demande à l'adresse email : dircom@comline-ce.fr

Pour en savoir plus sur notre Politique de protection des données à caractère personnel, vous pouvez contacter le responsable des traitements à l'adresse suivante : dircom@comline-ce.fr

Bien que la responsabilité sur la durée de conservation des données et donc de la purge de celles-ci incombe à notre responsable du traitement des données personnelles, l'utilisateur peut demander par mail (dircom@comline-ce.fr) ou courrier (8 allée des mésanges 93360 Neuilly-Plaisance) la suppression définitive de ses données personnelles à notre service commercial.

Toute personne a le droit de recevoir les données qui la concerne et qu'elle a fournies à un responsable de traitement, de les réutiliser, et de les transmettre à un autre responsable de traitement (article 20 du RGPD).

- Le droit à la portabilité permet à toute personne de recevoir dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine (ordinateur) les données personnelles la concernant déjà fournies à un responsable de traitement ; faire transmettre directement ces données à un autre responsable de traitement lorsque c'est techniquement possible.

ARTICLE 12 – INTEGRALITE

Dans l'hypothèse où l'une des clauses des présentes conditions serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes conditions générales de vente.